

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23343970***Déposé
09-05-2023

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/05/2023 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0429940424

Nom(en entier) : **IMMOBILIERE HENDRIX**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Avenue de Tervueren 311 bte 13
: 1150 Woluwe-Saint-Pierre**Objet de l'acte :** DEMISSIONS, NOMINATIONS, SIEGE SOCIAL

Suivant acte rectificatif reçu par le notaire Katrien Van Kriekinghe, à Beersel, le 8 mai 2023, en cours d'enregistrement, l'actionnaire unique de la société anonyme "IMMOBILIERE HENDRIX", ayant son siège à 1301 Wavre (Bierges), Rue de Wavre 27, boîte 2, inscrite au registre des personnes morales du Brabant Wallon sous le numéro TVA BE 0429.940.424 a confirmé que l'erreur matérielle suivante s'est glissée dans l'acte de modifications de statuts reçu le 31 mars 2023 par le notaire Katrien Van Kriekinghe, prénommé, en cours de publication :

« Dans ledit acte, à la quatrième décision est repris ce qui suit :

“4. Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que l'adresse du siège est située à : 1150 Woluwe-Saint-Pierre, Avenue de Tervueren 311/ boîte 13.”

L'actionnaire unique déclare que le siège ne devait pourtant pas être déplacé et devait resté à l'adresse suivante : 1301 Wavre (Bierges), Rue de Wavre 27, boîte 2.

Après cet exposé, l'actionnaire unique prend la décision suivante :

Il est reconnu qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte précité passé devant le notaire soussigné le 31 mars 2023, et en conséquence il y a lieu de modifier la quatrième résolution dudit acte comme suit :

“4. Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que l'adresse du siège est située à : 1301 Wavre (Bierges), Rue de Wavre 27, boîte 2.”

L'actionnaire unique décide d'octroyer tous les pouvoirs au Notaire soussigné afin de remplir toutes les formalités auprès de toutes les administrations, et notamment auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès du Moniteur belge. »

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").